



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	14	1

**OBJET : 29-1 - MUSEE PICASSO -  
ATELIERS D'ÉCRITURE « REGARDER /  
ÉCRIRE » - CONVENTION AVEC  
L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE  
PICASSO ET L'INTERVENANTE -  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**710/13**

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le **21/02/13**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **28 FEV. 2013**

Pour le Maire,

  
Le Directeur Général des  
Services  
**Stéphane PINTRE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

**VILLE D'ANTIBES**

**EXTRAIT**

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

**SEANCE du vendredi 15 février 2013**

Le vendredi 15 février 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/02/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Khéra BADAOU, M. Jonathan GENSBURGER, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

### Procurations

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Eric PAUGET  
M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI  
M. André PADOVANI à Mme Françoise THOMEL  
Mme Edith LHEUREUX à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Alain BIGNONNEAU  
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI  
M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY  
M. Jacques BAYLE à M. Audouin RAMBAUD  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER  
M. Matthieu GILLI à M. Jonathan GENSBURGER  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** Mme Anne-Marie DUMONT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GENSBURGER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

29-1 - MUSEE PICASSO - ATELIERS D'ÉCRITURE « REGARDER / ÉCRIRE » - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE PICASSO ET L'INTERVENANTE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME

En 2010, à l'occasion de l'acquisition par la Ville de la sculpture monumentale *Nomade* de Jaume Plensa et de l'exposition consacrée à cet artiste, qui utilise lettres et mots comme matière de son œuvre plastique, le service des Publics de la Direction des musées a proposé un cycle d'ateliers d'écriture destinés aux adultes. Devant le succès rencontré, ces ateliers intitulés « Regarder / Écrire » se sont prolongés jusqu'à la fin 2012, et il est proposé de les poursuivre en 2013.

À partir de leur regard sur les œuvres ou les artistes présentés au musée Picasso mais aussi sur le musée lui-même, les participants créent des textes poétiques et sont aidés dans leur travail d'écriture par l'écrivain Sophie Braganti, qui a animé jusqu'à présent ces ateliers.

A cet égard, afin de mettre en valeur le travail accompli, le service de Publics de la Direction des musées a organisé une lecture publique d'un choix de textes poétiques réalisés par les participants à l'atelier dans le cadre de celui-ci, ainsi que d'extraits du dernier ouvrage publié par l'animatrice. Ces textes ont été lus notamment par leurs auteurs. Cette lecture, dont l'entrée était libre, a eu lieu le vendredi 7 décembre 2012 à 18 h 30 à la salle des Associations.

En tout état de cause, les cycles d'écriture sont soutenus financièrement par l'association des Amis du musée Picasso, qui prend en charge les interventions de l'artiste, s'élevant à 600 € TTC pour trois séances. Le montant de la participation à ces prestations s'élève à 9 € par personne, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2008. Néanmoins, la gratuité est proposée à 4 membres maximum de l'association qui souhaiteraient participer à ces ateliers, limités par ailleurs à 10 personnes par séance.

Ces séances seront réparties sur le premier semestre 2013 et pourront être éventuellement reconduites sur le reste de l'année 2013 et sur l'année 2014, sachant que la mise en œuvre de la convention est sans incidence financière pour la Commune.

Afin de permettre la mise en œuvre du cycle « Regarder / Écrire », il est proposé de renouveler la convention tripartite qui détermine les obligations respectives de la Commune, de l'Association des Amis du musée Picasso et de l'intervenante.

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Association des Amis du musée Picasso et l'intervenante dans la mise en œuvre du cycle « Regarder / Écrire ».

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.29-1 - MUSEE PICASSO - ATELIERS D'ÉCRITURE &quot; REGARDER / ÉCRIRE&quot; - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE PICASSO ET L'INTERVENANTE - AUTORISATION DE SIGNATURE -

**Date de transmission de l'acte :** 28/02/2013

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/02/2013

**Numéro de l'acte :** DCM710-13 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20130215-DCM710-13-DE

**Date de décision :** 15/02/2013

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.9. Culture